



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



III - Prestataires

III.1 - Prestataires de services d'investissement

III.1.1. Agrément / Programme d'activité / Passeport

Applicable au 10 mars 2022

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2018-08

Orientations concernant l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés

Version consultée

Résumé

Le 10 mars 2022, l'AMF a déclaré qu'elle se conforme aux Orientations conjointes de l'Autorité bancaire européenne ("ABE") et de l'Autorité européenne des marchés financiers ("AEMF") relatives à l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés.



[↓ Télécharger la doctrine](#)

Archives

- ✓ Du 26 juillet 2018 au 09 mars 2022 | Position DOC-2018-08

Orientations conjointes de l'Autorité bancaire européenne ("ABE") et de l'Autorité européenne des marchés financiers ("AEMF") relatives à l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés

L'AMF a déclaré à l'ESMA le 29 mai 2018, se conformer aux orientations conjointes de l'ABE et de l'ESMA relatives à l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés (EBA/GL/2017/12), à l'exception des paragraphes 162, 171, 172 et 176 de ces orientations.

[↓ Télécharger la doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

- 👉 Code monétaire et financier [↗](#)

✓ Annexes

- 👉 Orientation EBA/GL/2017/12 [↓](#)
- 👉 Guidelines EBA/GL/2017/12 [↓](#)



Mots clés

EUROPE & INTERNATIONAL

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

